



Quitter une gérance d'un restaurant

Par **Nathalie**, le **17/01/2011** à **11:52**

Bonjour,

Voilà, je voudrait vous poser une question.

Ma belle mère a acheter un restaurant et as mis son fils (mon mari) en tant que gérant et as donc passer une formation pour avoir la licence 4 .

Ma belle mère a céder ses part du restaurant maintenant nous voudrions savoir comment faire pour pouvoir enlever mon mari de la gérance car apparemment il y aurait un nouveau gérant depuis le mois de septembre 2010 mais qui apparemment a toujours pas eu la licence 4 ce qui nous bloque, nous, pour pouvoir faire le changement de gérance.

Que pouvons nous faire ?

Merci pour votre réponse .

Cordialement .

Par **fabienne034**, le **17/01/2011** à **12:54**

bonjour,

nul n'est obligé de rester gérant d'une SARL ou eurl

il faut envoyer une lettre recommandée avec accusée de réception au siège de la société

ils sont obligés de faire une AG pour nommer un nouveau gérant

pour tout savoir sur la SARL

<http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>

pour tout savoir sur l'EURL

<http://www.fbls.net/EURLINFO.htm>

Par **Nathalie**, le **17/01/2011** à **13:40**

Merci beaucoup pour ses renseignements .

Cordialement .

Par **Visiteur**, le **18/01/2011** à **17:38**

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posé la a un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel et gratuit il suffit d'un petit clic sur <http://www.avocatauttelephone.com/> ou appelé le (+33) 9 70 44 70 75 <http://www.avocatauttelephone.com/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse. Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliqué sur ce lien <http://www.avocatauttelephone.com/> ou appelé sur le (+33) 9 70 44 70 75